

Les professionnels des soins de support vous accompagnent. Ils vous apportent des soutiens, des conseils et des soins complémentaires aux traitements

Pour en savoir plus sur les soins de support, reportez-vous aux pages 24 et 25.

Vous avez été vu(e) en consultation par un médecin en polyclinique*.
Il a pris connaissance de votre dossier et a fait le point avec vous sur votre état de santé.

Votre médecin traitant est associé à votre parcours de soins. Il reçoit de la part du médecin référent du Centre, les informations utiles pour votre suivi.

ÉTAPE 1 | Le temps des examens

Pour comprendre votre maladie et poser le bon diagnostic, les médecins ont recours à différents examens **d'imagerie** (radiologie, scintigraphie, TepScan), et à différentes analyses biologiques et moléculaires.

ÉTAPE 2 | Réunion de concertation pluridisciplinaire (RCP)

À partir des résultats des examens et des analyses, un diagnostic est posé. Les médecins spécialistes se réunissent et définissent une stratégie de traitement qui tient compte de votre situation individuelle et des recommandations de bonne pratique. Ces réunions pluridisciplinaires sont constituées au minimum d'un oncologue, d'un chirurgien, d'un radiothérapeute, d'un radiologue et d'un anatomopathologiste. Selon les cas, d'autres spécialistes peuvent se rajouter.

ÉTAPE 3 | Annonce du diagnostic et du traitement, recueil de votre consentement

Cette étape est réalisée dans le cadre d'une consultation médicale au cours de laquelle le médecin vous annonce le diagnostic et vous remet un Plan Personnalisé de Soins (PPS) qu'il vous explique. Il recueille votre consentement. À la suite ou à distance de la consultation médicale d'annonce, vous rencontrez une infirmière d'annonce et de coordination qui fait le point avec vous.

ÉTAPE 4 | Vos traitements commencent

Votre prise en charge thérapeutique personnalisée s'articule autour de quatre traitements fondamentaux en cancérologie : la chirurgie, la radiothérapie, les chimiothérapies et les thérapies ciblées. Selon les cas, leur réalisation peut être isolée, successive ou associée. La durée des traitements est variable d'une personne à l'autre.

ÉTAPE 5 | Après vos traitements

Votre médecin référent vous reçoit en consultation et vous donne rendez-vous dans un ou trois mois pour des examens de contrôle, en alternance avec votre médecin traitant. Selon les cas, il peut vous proposer de suivre un Programme Personnalisé Après Cancer (PPAC).

* Clinique de la ville ou service de consultations externes (à ne pas confondre avec son homophone «polyclinique»).